

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2021\_103

#### OBJET :

#### **COMMISSION N°4**

*Marchés Publics*

*Groupement de  
commandes*

*Outil de gestion de  
centre de loisirs (ALSH)  
et activités communales  
périscolaires*

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 0

Procurations : 11

**Nombre de votants : 48**

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 mars 2021 conformément à la loi.

#### **Présents :**

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Président  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### **Ont donné pouvoir :**

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE  
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON  
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART  
Frédéric SZYM CZAK, procuration à Ludovic ROHART  
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK  
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET  
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS  
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT  
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

#### **Absent excusé :**

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

#### **Absents :**

François-Hubert DESCAMPS

**Secrétaire de Séance :** Sylvain PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 Avril 2021**

*Délibération CC\_2021\_103*

**COMMISSION n°4**

***Marchés Publics***

***Signature d'une convention de groupement de commandes  
« Outil de gestion de centre de loisirs (ALSH) et activités communales périscolaires »***

**Le Conseil Communautaire**

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public pour le renouvellement, la maintenance et l'hébergement de son outil de gestion de centre de loisirs (ALSH) et activités communales périscolaires.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

- De doter la Communauté de communes d'un outil adapté à ses besoins et aux besoins des communes adhérentes ;
- De répondre aux besoins des habitants du territoire, notamment en termes de modes et moyens de paiements ;
- De faciliter l'administration fonctionnelle ;
- De disposer d'un outil répondant aux critères d'accessibilités tels que définit par le RGAA ;
- De disposer d'un outil accessible selon les standards en vigueur d'aujourd'hui ;
- De réduire les charges financières, en raison d'économie d'échelle.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Président  
APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 48 VOTANTS)**

- D'être le coordonnateur du groupement de commandes « Outil de gestion de centre de loisirs (ALSH) et activités communales périscolaires »
- D'autoriser son Président à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

**Luc FOUTRY**

